

Avis du Conseil de développement sur la version avancée du Projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole

Sommaire

1^{ère} partie – Propos introductifs p.3

Les fondements du Projet de territoire p.4

Les contributions « Enjeux » et « Ambitions et objectifs » de 2015 p.5

2ème partie- L'avis du Conseil de développement p.7

Observations générales p.9

En résumé et en questions p.12

Annexes p.15

Le présent avis porte sur la 'version avancée du Projet de territoire 2016-2030' adressée au Conseil de développement par Angers Loire Métropole le 21 mars 2016.

Cet avis est la 3^{ème} contribution* produite par le Conseil de développement, associé à la démarche d'élaboration du 'Projet d'agglomération 2030' depuis janvier 2015.

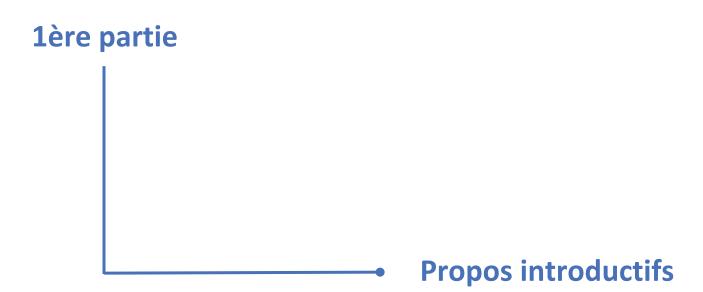
Cet avis a été élaboré à l'occasion d'une réunion de commission, d'une réunion de Bureau et de l'expression écrite de membres ayant été dans l'impossibilité de participer à ces réunions.

Il a été présenté, débattu et adopté à l'unanimité en assemblée le 21 avril 2016.

* Les 2 contributions précédentes :

- Document d'étape n° 1 <u>'Les enjeux'</u> (juin 2015)
- Document d'étape n° 2 <u>'Les ambitions et objectifs'</u> (décembre 2015)

sont accessibles sur le site Internet du Conseil de développement : <u>www.conseil-dev-loire.angers.fr</u>



1. Les fondements du projet de territoire¹

En 2013, le Conseil de Développement a réalisé une évaluation qualitative du projet d'agglomération 2003-2015², en complément de celle réalisée par l'aura³. Il a identifié un certain nombre de points d'amélioration qui peuvent contribuer à la définition d'un cahier des charges pour le projet de territoire 2016-2030. Ces points sont les suivants :

Le Projet de territoire doit être :



Le Projet de territoire doit fixer des lignes claires avec un nombre limité de priorités.

Lorsque tout est prioritaire, il n'y a plus de priorité. Tout peut en effet paraître prioritaire, selon les personnes concernées, les opportunités et les problèmes du moment. Le Conseil de développement estime que l'essentiel est d'identifier les enjeux majeurs et les ambitions à viser pour chacun d'eux en un nombre limité. Ces enjeux et ambitions doivent être formulés d'une façon à la fois assez précise pour orienter les décisions, mais assez large pour résister aux aléas conjoncturels et orienter l'action pendant 10 ou 15 ans, au-delà de ces phénomènes.

Le Projet de territoire doit être un texte qui tire l'action collective des élus, plutôt qu'un texte qui fait une synthèse d'actions souhaitées par les uns ou les autres, chacun en fonction des projets de son territoire propre. Les progrès de l'intercommunalité et l'habitude du travail commun des élus depuis 15 ans devraient faciliter grandement qu'il en soit ainsi maintenant.

Le Projet de territoire doit être un texte évaluable.

Il est hautement souhaitable qu'y soient définis les critères et indicateurs qui permettront d'évaluer son impact réel sur les politiques du territoire et d'en assurer le suivi périodique avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, entreprises et institutions, associations et habitants).

Le Projet de territoire doit être mis en œuvre dans des conditions qu'il est important de déterminer dès son écriture. Il s'agit en effet de déterminer les modalités de « gouvernance » du Projet d'agglomération avec les principaux acteurs concernés.

¹ Extrait de « Document d'étape n°1 – Les enjeux » - Contribution au Projet d'agglomération 2030- Conseil de développement (juin 2015)

² Contribution du Conseil de développement au bilan partagé du projet d'agglomération 2015 (avril 2013)

³ Agence d'urbanisme de la région angevine

2. Les contributions « Enjeux » et « Ambitions et objectifs »

Invité par Angers Loire Métropole à participer à l'élaboration du « Projet d'agglomération 2030 »⁴, le Conseil de développement a produit deux contributions⁵ au cours de l'année 2015, qu'il a présentées à chaque étape, aux élus d'Angers Loire Métropole, chargés du pilotage de la démarche⁶.

En septembre 2015, le Conseil de développement, représenté par 21 membres, a participé à un séminaire rassemblant élus et directeurs des communes et d'Angers Loire Métropole pour un temps d'échanges autour des enjeux partagés entre le Conseil de développement et Angers Loire Métropole, afin de les décliner en ambitions.

A l'issue de ce séminaire, il est apparu incontournable pour les membres du Conseil de développement, de reformuler les ambitions - au nombre de 76 - afin qu'elles répondent mieux d'une part, à la définition du mot « Ambition » et d'autre part à l'exigence d'un Projet d'agglomération court. Elles sont présentées dans le schéma ci-dessous.

Définitions ...

Enjeu : ce que l'on peut y perdre, ce que l'on peut y gagner.

Ambition : ce que l'on désire ardemment.

Objectif: ce que l'on va faire pour obtenir ce que l'on désire (à distinguer des moyens: programmes d'actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif).

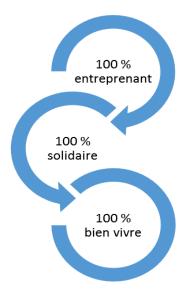
Ambitions Enjeux Un territoire coopératif et Un territoire entreprenant où il fait bon vivre Un territoire 100 % bien vivre Un territoire au cadre de vie Des activités économiques sur un territoire innovant avec des entreprises et des hommes environnementale, de la capables d'évoluer douceur angevine Identité, notoriété, ouverture et Un territoire créateur de richesses et d'emplois : Appropriation, préservation et Réussir la transition valorisation de la qualité du cadre économique, écologique, de vie, des richesses du territoire numérique et du patrimoine commun Des territoires avec des possibilités équivalentes de développement social et économique (zones urbaines, rurales et quartiers) Un territoire attractif Chacun est acteur du Vivre ensemble

⁴ Saisine présentée par Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole, lors de l'installation de la commission « Projet de territoire et gouvernance », le 22 janvier 2015

⁵ 'Document d'étape n° 1 : Les enjeux' (juin 2015) – 'Document d'étape n° 2 : Les ambitions et objectifs' (décembre 2015)

⁶ Rendez-vous des 16 juin et 3 décembre 2015 avec Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole. Réunions des 26 mai et 26 novembre 2015 du Comité de pilotage « Projet d'agglomération » d'Angers Loire Métropole.

Cherchant à identifier une «Grande Ambition » pour le territoire angevin ou une « Ambition Chapeau » correspondant aux caractéristiques du territoire angevin, le Conseil de développement s'est essayé à définir un « Projet pour le territoire angevin », résumé dans le schéma ci-dessous :



Pour que le territoire angevin puisse faire face à des défis nouveaux, il lui faut s'appuyer non seulement sur son capital naturel, matériel et humain, mais aussi sur son capital immatériel, c'est-à-dire sa capacité d'apprentissage de construction des relations, de dépassement des antagonismes, d'habitude de coopération. Ce capital immatériel, partie inhérente de sa culture, fait aussi de ce territoire un territoire ouvert, en capacité, pour se développer, de se nourrir de l'expérience des autres, notamment à l'international. Ces caractéristiques en font un territoire entreprenant et solidaire, ayant la liberté de choisir pour demain et de déterminer en conscience les chemins pour atteindre les objectifs fixés.

- « Entreprenant » Notre territoire est et sera entreprenant. Il construit son avenir en s'appuyant sur ses forces vives. Il sait les mettre en mouvement et encourage toutes les initiatives pour produire, sous les formes nouvelles à rechercher dans les transitions écologique, numérique et économique, la création d'emplois et richesses.
- « Solidaire » Notre territoire sait et saura affronter les difficultés présentes et à venir dans un contexte où la croissance est incertaine, la répartition de ses fruits mal orientée, les clivages menacent par la coopération et le souci de ne laisser personne au bord du chemin. Sa tradition associative et humaniste est un capital immatériel qu'il valorise pleinement.
- « Bien vivre » Angers est reconnue pour sa qualité de vie, sa « douceur », la mise en valeur de son patrimoine bâti et végétal et de ses espaces naturels et agricoles. Angers a été pionnière dans le domaine de la prise en compte de ses impacts sur l'environnement. Que cette dynamique de préservation et de valorisation soit partagée par le plus grand nombre et reconnue à l'extérieur, qu'elle soit amplifiée grâce à une politique et des démarches partagées d'innovation, de coopération, permettant de négocier les transitions à venir de notre société, telle est l'ambition territoriale.

2ème partie

L'avis du Conseil de développement

Le projet de territoire 2016/2030 d'Angers Loire Métropole

Extrait de la Version avancée V4 – Au 21/03/2016

Les ambitions et orientations proposées pour le territoire à l'horizon 2030, devront permettre de répondre à 5 enjeux :

- 1. Renforcement de la dynamique économique et développement d'activités
- 2. Appropriation, préservation et valorisation des richesses naturelles et bâties du territoire, ainsi que du patrimoine commun
- 3. Equilibre des services apportés aux habitants sur le territoire, en tenant compte de la diversité des usages
- 4. Vivre-ensemble et avec les autres, dont chacun doit être acteur
- 5. Identité, notoriété, ouverture et attractivité du territoire angevin

La « vision des élus d'Angers Loire Métropole pour le territoire angevin dans 15 ans », c'est :

- → L'excellence universitaire et économique, et son effet d'entraînement sur le développement du territoire.
- → La qualité exceptionnelle du cadre de vie, dans toutes ses dimensions : environnementale, patrimoniale, accès à l'habitat et aux services, ainsi que le lien social.
- → L'ouverture et l'attractivité du territoire angevin.

La vision se décline en 5 ambitions, 23 orientations et 73 objectifs

Ambition 1 -Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre

Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel

Respecter les équilibres entre les territoires et les activités

Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises

Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs

Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété

Ambition 2 - Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin

Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation

Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles

Faire de la région d'Angers un 'jardin partagé' porteur de cohésion sociale

Favoriser une alimentation de qualité et de proximité

Réussir la transition énergétique

Ambition 3 - Réinventer les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements

Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements

Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants

Ambition 4 - Préserver un vivre-ensemble fondé sur la citoyenneté et le lien social Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit citrique pour tous les enfants et jeunes

Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines

Réduire les disparités sociales et développer les solidarités

Faire de la 'douceur angevine' un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire

Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence

Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire

 Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication

Placer et développer les réseaux humains et techniques

Favoriser les coopérations intercommunales dans un souci de solidarité et de respect des identités

Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs

Ambition 5 - Renforcer l'attractivité du territoire angevin à partir de son identité

Observations générales

L'écriture d'un Projet de territoire est un exercice politique prospectif. La prospective territoriale est une nécessité pour choisir le futur de notre territoire plutôt que de le subir.

L'écriture du Projet suppose de s'extraire de nos préoccupations immédiates de décideur politique, associatif, économique, ... pour envisager des préoccupations qui seront probablement celles de nos successeurs, liées aux mutations sociétales, économiques et environnementales dans un contexte mondial. Notre territoire est tributaire d'un monde globalisé. Son action sera très dépendante des changements et bouleversements de toute nature que connaîtra le monde (démographiques, économiques, sociétaux, climatiques, technologiques, ...).

Pour s'extraire de notre environnement d'hier et d'aujourd'hui, il faut **considérer un certain nombre de tendances identifiées**⁷. Mais il est également utile de **se référer à certaines projections, comme les projections démographiques**, réalisées par l'Insee. Elles sont particulièrement utiles pour construire un Projet pour le territoire tel qu'il sera en 2020/2030.

Tendances lourdes et tendances émergentes

- . L'économie traditionnelle partagerait la scène avec l'économie de l'échange et du partage (économie collaborative, ...) et l'économie de la fonctionnalité (vente de l'usage d'un bien et non d'un bien) ;
- . Le salariat reculerait devant l'auto-entreprenariat ; la co-création et le partage (management participatif) progresseraient dans les entreprises ;
- . Les habitants seraient hyper-connectés et hyper-informés (e-commerce, e-santé, e-éducation,);
- . Le réchauffement climatique conduirait à l'accélération des projets visant la réduction des consommations énergétiques dans tous les domaines, au développement de l'énergie solaire mais aussi à l'amplification des risques sanitaires ;
- . Le vieillissement de la population conduirait au creusement des déficits publics, à l'accroissement de la pauvreté mais aussi au développement de nouvelles formes d'habiter, de nouveaux services, objets,

1. Une démarche de concertation réelle avec le Conseil de développement

Le Conseil de développement a particulièrement apprécié la méthode qui a présidé à l'élaboration de ce Projet de territoire et le souci constant des élus et des services en charge du pilotage de la démarche, d'une réflexion concertée mais indépendante. Une cinquantaine de membres du Conseil de développement se sont ainsi mobilisés pour exprimer leur regard sur « ce qu'ils souhaiteraient pour demain, pour eux, leurs enfants, petits-enfants et leurs concitoyens ».

2. Des ambitions et orientations partagées par le Conseil de développement

Le Conseil de développement reconnaît qu'un travail important a été conduit par l'ensemble des acteurs associés à l'écriture de ce Projet. On retrouve dans ce document la richesse des débats qui se sont tenus dans chacun des ateliers et groupes de travail. Le document est très dense, complet, tous les sujets y sont abordés.

Le Conseil de développement partage les 5 ambitions proposées ainsi que l'essentiel des orientations et objectifs, même s'il ne les placerait pas dans le même ordre. Il réintégrerait dans les 4 ambitions précédentes la 5ème ambition 'Renforcer l'attractivité du territoire angevin à partir de son identité', qui est transversale. Il relierait les ambitions 3 'Réinventer les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements' et 4 'Préserver un vivre-ensemble fondé sur la citoyenneté et le lien social', qu'il estime artificiellement scindées.

⁷ Source : Agence d'urbanisme de la région angevine, d'après divers rapports d'experts nationaux et internationaux

3. Des recommandations en vue de la rédaction de la version finale

Le Conseil de développement livre ici quelques observations en vue de la rédaction de la version finale du Projet de territoire pour 2030, destinée aux 760 élus du territoire et aux principaux acteurs économiques et sociaux porteurs d'initiatives et de projets qui, en 2017, 2020, 2028, ... voudront s'inscrire dans le cadre des orientations fixées par les élus d'Angers Loire Métropole en 2016.

1. Aller à l'essentiel : LA vision des élus

« La vision » actuellement exprimée en début de Projet de territoire par les élus (cf. p 8), ne donne pas à voir ce que sera le territoire en 2030, tel que nous avons le «désir ardent » de le voir. Il manque à ce stade de l'écriture, la vision du projet politique global, qui devrait se trouver en introduction. Le Conseil de développement avait exprimé sa propre vision (cf. p 6).

Aller à l'essentiel, suppose de s'alléger des éléments portant sur la description du passé et du présent, contenus dans les éléments de diagnostic, dans les enjeux mais aussi parfois dans les objectifs.

2. Viser une écriture plus prospective et faire « rêver »

L'écriture donne parfois l'impression de ne pas « oser » exprimer ce que nous souhaiterions faire ensemble pour que demain soit aussi bien, meilleur et le plus souvent mieux qu'aujourd'hui, pour nous, nos enfants, nos entreprises, nos associations,

Il donne l'impression que le territoire n'a pas de rêves, d'ambitions, alors même que les idées semblent avoir été exprimées tant par les élus, les services que par le Conseil de développement. Le nombre de projets actuellement menés par Angers Loire Métropole, des communes et divers acteurs privés démontre également l'inverse.

3. Mieux prendre en compte les tendances lourdes

Par ailleurs, il serait important de **mieux considérer les clés à actionner dès aujourd'hui, pour offrir aux habitants, demain, un territoire où il fait bon vivre** :

- La clé de la transition économique, énergétique et numérique, à considérer davantage dans toutes les politiques publiques et initiatives privées et qui à ce titre, devrait être identifiable dans chacune des orientations du Projet.
- La clé de « l'entreprenariat », de « l'esprit d'entreprendre » est celle qui nous permettra de relever tous les défis identifiés (cf. p 8) et pas simplement les défis économiques. C'est une culture, un comportement, un mode de vie qui doit être intégré dans tous les domaines de la vie locale.
- La clé de l'innovation, pas seulement pour l'économie⁸, doit apparaître davantage partout comme un moyen de réussir. Elle est mentionnée dans certaines orientations, mais elle devrait traverser tout le Projet, car il ne s'agira pas seulement pour le territoire de la soutenir, mais de la susciter chez tous les citoyens, porteurs de projets économiques, sociaux, associatifs, culturels, sportifs, d'habitat, de valorisation de l'environnement, etc.

-

Extrait <u>rapport du Conseil sur l'innovation</u>: « L'innovation ne peut donc pas être appréhendée comme une démarche dont la responsabilité incombe seulement aux entreprises et aux laboratoires de recherche. Elle est un enjeu crucial pour la dynamique du territoire dans son ensemble. Innover est vital pour les entreprises [...] Innover est vital pour toute collectivité territoriale, établissement, association, coopérative, mais aussi pour l'Etat, qui offre des services et/ou des produits à des clients/usagers. Innover est aussi vital pour les territoires, surtout en temps de crise, quand on attend de l'innovation qu'elle fournisse des solutions pour conserver et développer le tissu industriel, créer de la richesse et de l'emploi. Innover est vital pour répondre aux bouleversements technologiques engendrés par la transition numérique, pour assurer les mutations imposées par la question énergétique et le développement durable. Innover est la clé pour trouver des réponses aux nouveaux besoins sociaux, résultant notamment du niveau important de chômage des jeunes, du chômage de longue durée et du vieillissement de la population française. »

- La clé de l'ouverture aux autres. Elle est identifiée dans le Projet, mais seulement à la fin. Cette idée mériterait également d'être semée tout au long du Projet.
- La clé de la participation des acteurs locaux publics et privés et des habitants à l'élaboration des politiques publiques qui leurs sont destinées. Cette condition de bonne gouvernance mériterait d'être davantage travaillée dans le Projet dans les principes de gouvernance et au travers de propositions de démarches plus participatives identifiables dans chacune des orientations. Elle est liée à l'esprit d'entreprendre et à la capacité d'innover et à diffuser sur le territoire. Elle peut revêtir une forme de solidarité et de coopération à entretenir sur le territoire.

4. Territorialiser davantage les ambitions, les orientations

Caractériser le territoire angevin est difficile. Le Conseil de développement a eu de réelles difficultés à le faire. Chacun était attentif à l'idée d'écrire un Projet qui ressemble au territoire angevin. Même si cela n'est peut-être pas la question essentielle, quelques ajustements dans la rédaction pourraient permettre d'y remédier, ne serait-ce qu'en égrenant le sommaire, c'est-à-dire les titres des ambitions et des orientations des caractéristiques angevines : végétal, douceur, humanisme, équilibre, ...

5. Fixer des priorités

5 ambitions, 23 priorités pour y parvenir, 73 objectifs pour satisfaire ces priorités n'est pas réaliste. Quand tout est prioritaire, rien ne l'est. L'exercice d'écriture d'un Projet de territoire est l'occasion de fixer des grandes priorités à 15 ans. Ces grandes priorités pourraient être mises en œuvre au moyen d'un plan glissant, pour s'adapter aux évolutions économiques, sociétales, environnementales que connaîtra notre territoire dans les 5 à 15 prochaines années. Ce plan fixerait les objectifs et principaux plans d'actions.

La gouvernance va jouer un rôle essentiel pour permettre de trouver le bon équilibre entre l'expression de la diversité des attentes et une approche plus synthétique et technique. Une gouvernance non parasitée par les clivages traditionnels pourrait-elle être un des marqueurs de l'identité angevine ? La manière de conduire les débats entre élus et les débats publics sera un élément important de cette gouvernance (méthodologies d'élaboration de consensus ...). La gouvernance permettra aussi de prendre en compte les évolutions dans le temps puisque les priorités de 2025 ne seront pas celles de 2016 (sauf sans doute sur le plan social, où les priorités sont lourdes et les évolutions lentes). A ce titre, la revue complète de projet prévue périodiquement dans la gouvernance est une bonne méthode.

6. Donner plus d'importance aux jeunes, pour la réussite des ambitions

Le Conseil de développement s'interroge sur la place des jeunes dans ce Projet et la capacité des décideurs publics et privés à leur donner plus de place dans tous les domaines du Projet de territoire.

Les jeunes pour 2030

Le Conseil de développement est allé à la rencontre des jeunes angevins investis dans différents parcours de formation. Leur vision du territoire nourrie de leurs attentes est porteuse des ambitions à développer pour leur avenir. Ces jeunes sont certes préoccupés par l'apprentissage ou l'emploi, qu'ils veulent local, plus diversifié et plus ouvert. Mais ils sont aussi attentifs à créer un cadre de vie sain, à développer la solidarité pour limiter les formes d'exclusion et à développer le partage pour mieux intégrer la population à la vie citoyenne. Ils souhaitent un territoire dynamique, accessible, ouvert et animé, aussi bien sur le plan des services que de la mobilité et de l'habitat.

En résumé et en questions ...

Reprenant les fondements d'un projet de territoire (cf. p 4), tels que décrits dans sa 1^{ère} contribution, en juin 2015, et repris ci-dessus, le Conseil de développement reformule son avis.

Le Projet de territoire fixe-t-il des lignes claires avec un nombre limité de priorités ?

Le Projet de territoire doit trouver un bon équilibre entre :

- la présentation de lignes claires et de priorités structurantes vis-à-vis de l'avenir qui se traduirait par un texte concis donnant une vision de l'histoire que nous voulons construire pour le territoire,
- . l'énoncé de domaines pour lesquels des objectifs concrets rendent crédible cette vision qui se traduirait par un texte long tant les domaines sur lesquels il faut agir simultanément pour avoir un résultat, sont nombreux et tous importants.

A ce stade de l'écriture du document, il semble au Conseil de développement que le bon niveau d'équilibre n'est pas atteint. Il pourra l'être en agissant sur plusieurs leviers :

- . **Donner moins de place au diagnostic.** Un diagnostic est une phase méthodologique, un élément d'argumentation technique, mais il ne doit pas rendre compliquée la compréhension du projet.
- . Donner plus de place à la description du territoire « voulu ardemment » pour demain, non dans ses détails techniques, mais dans les buts à atteindre (entreprenant, solidaire, attractif, bien vivre). Ce sont ces buts et les enjeux qui les sous-tendent (emploi, cohésion sociale, qualité du cadre de vie, réussite des transitions, notoriété) qui ont force de mobilisation collective.
- . Mieux rassembler, hiérarchiser les orientations et objectifs : Les 5 ambitions sont clairement formulées. Mais leur déclinaison en orientations et objectifs est trop sectorielle (l'économie, l'environnement, etc...) alors que l'évolution d'un territoire constitue un tout. Le lecteur cherche la convergence. D'évidence, « faire venir les touristes » relève de la qualité du cadre angevin et de son attractivité, « réussir la transition énergétique » est affaire d'innovation et de formes collectives d'action... Une telle sectorisation est une forme d'organisation pour la conduite de l'action, mais ne peut pas être le vecteur d'une vision politique globale.
 - De même, 23 orientations, 73 objectifs: ces seuls chiffres interrogent sur la capacité effective du territoire à tout réaliser. A défaut d'être en capacité d'arbitrer au moment de l'écriture du Projet, la partie gouvernance devra donner des clés pour les arbitrages que les collectivités devront inévitablement prononcer (en premier lieu, arbitrages financiers et arbitrages dans le temps consacré par les élus et les personnels aux différentes orientations et objectifs). Ce sont ces arbitrages qui concrétiseront dans cette large liste quelles seront les priorités réelles. Le Projet de territoire pourrait-il annoncer dans quel esprit et selon quelle méthode seront conduits ces arbitrages ?

Le Projet de territoire pourra-t-il tirer l'action des élus ?

Angers Loire Métropole compte aujourd'hui 760 élus. Tout en considérant que seule une quarantaine d'entre eux a pu s'investir dans l'écriture de ce Projet de territoire via les ateliers organisés par Angers Loire Métropole tout au long de l'année, combien d'élus auront le temps et l'envie de s'imprégner du Projet ? Un élu pourra-t-il trouver dans le Projet de territoire un guide pour son action, avec une vision à 2030, à l'échelle du territoire et pas seulement à 2020 à l'échelle de sa commune.

Le Projet de territoire sera-t-il évaluable ?

La démarche proposée pose des questions évaluatives et des jalons de méthode tout à fait cohérents, bien qu'elle ne fait pas référence aux démarches et expériences d'évaluation qui existent déjà à l'échelle du territoire. Le rapport annuel produit par Angers Loire Métropole en matière de développement durable mobilise déjà un référentiel d'évaluation du territoire qui croise un ensemble de finalités et de démarches de développement durable recouvrant les clés de la transition de notre territoire. Ce référentiel pourrait être mobilisé à bon escient. De même, une réflexion serait à conduire sur l'opportunité d'utiliser certains indicateurs du « bien vivre », du « vivre mieux », du « bien être », « indicateurs territoriaux de qualité de vie », définis notamment par l'OCDE et l'INSEE.

La démarche de revue complète de projet est pertinente, sous réserve que sa méthodologie soit correcte et que la revue ne se limite pas à un constat mais aussi à des actions de corrections et d'ajustements, lesquels nécessiteront des arbitrages, ainsi que cela est développé plus haut.

Le Projet de territoire sera-t-il mis en œuvre dans des conditions de gouvernance claires ?

A la lumière du travail sur la gouvernance entamé par le Conseil de développement et en capitalisant sur la pratique nantaise et sur celle d'autres villes, on peut proposer de développer de nouvelles formes de polarités, liens entre l'échelle communautaire et la proximité des citoyens.

Le Projet de territoire est-il susceptible d'être connu des acteurs et citoyens du territoire, est-il un document d'entraînement, de mobilisation ?

Dans sa version actuelle, le Projet de territoire n'est ni accessible au plus grand nombre d'acteurs ni mobilisateur. Il s'agira de réussir une présentation adaptée dans sa forme (composition graphique, illustrations...) mais aussi en clarté du message politique : une présentation finale appropriable, support pour l'action de tous les acteurs du territoire.

Le projet de territoire 2016-2030 – 3 documents

- 1. Un Projet de territoire 2016-2030, guide pour l'action des élus et des principaux acteurs publics et privés qui ont à le mettre en œuvre.
- 2. Un Projet de territoire vif, concis, politique qui fixe des grandes priorités à 15 ans : un document court, rédigé simplement, destiné aux principaux acteurs publics et privés ET AUX AUTRES FORCES VIVES DU TERRITOIRE, AUX CITOYENS.
- 3. Un projet de plan glissant avec des objectifs, pour Angers Loire Métropole et les communes
 - Un document permettant de mettre en œuvre les grandes priorités en fixant des objectifs pour s'adapter aux évolutions économiques, sociétales, environnementales que connaîtra le territoire dans les 5 à 15 prochaines années.

Annexes

Annexe 1 – Observations particulières

Annexe 2 – Contributions individuelles et collectives

Annexe 3 – Ressources

Annexe 4 – Composition de la commission 'Projet de territoire & gouvernance territoriale' du Conseil de développement

Annexe 1: Observations particulières

Les observations proposées portent sur les 5 ambitions et les principes de gouvernance du Projet de territoire proposé dans sa version 4 au 21 mars 2016.

Ambition 1 : Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre

Le Conseil de développement partage ce qui lui semble être une orientation plutôt qu'une ambition, au sens de « désir ardent ». Il rappelle la formulation qu'il avait proposée : **« Un territoire créateur de richesses et d'emplois ».**

Le développement économique, source d'attractivité, créateur de richesses et d'emplois, est un élément incontournable du 'bon vivre'. Le développement économique, au cœur de nos actions permettra de créer un cercle vertueux.

Développement économique Création de richesses Emploi Attractivité

1/ Rendre plus lisible l'Ambition « Végétale et Digitale »

Le Conseil de développement estime que le Projet gagnerait en lisibilité s'il affichait dans les titres, la grande ambition qu'a le territoire pour 2 de ses filières⁹ pour lesquelles il a la légitimité et la reconnaissance nationale voire européenne : le végétal et le digital – objets connectés en particulier. Ce choix a été fait pour l'un des secteurs à fort potentiel, le tourisme. Il doit également être fait pour les filières d'excellence. Ainsi, 'végétal' et 'digital' seraient visibles dans le sommaire au même titre que « tourisme », sans attendre la page 14 pour trouver l'affirmation « Angers Loire Métropole, Territoire du digital et du végétal ». Par ailleurs, compte tenu des enjeux et de la place à prendre dans ce champ, le Projet devra afficher une ambition beaucoup plus forte sur le numérique.

2/ Elargir le champ de l'objectif « Formation, recherche »

L'objectif du territoire ne doit pas se limiter à « soutenir » mais doit « Accompagner l'adaptation et le développement de l'offre de formation et des outils de recherche ».

3/ Susciter, encourager, soutenir l'innovation

L'objectif 3 'Encourager les croisements et les synergies' pourrait être écrit pour exprimer plus explicitement ce que l'on cherche à faire au moyen des croisements et synergies, à savoir, développer l'innovation, qui n'est pas uniquement économique, technique, scientifique. ¹⁰ Proposer de présenter plus explicitement l'innovation comme objectif du Projet de territoire, n'empêche pas de préserver l'innovation associée à la recherche (RFI) dans l'objectif précédent 'Soutenir la formation, la recherche et l'innovation'. L'avantage serait ainsi de ne pas présenter l'innovation exclusivement comme « fille de la recherche ».

4/ Afficher davantage d'ambitions pour l'agriculture

Le territoire est, depuis toujours, très attentif au développement d'une agriculture créatrice de richesses et d'emploi. Il semble qu'il ait plus que jamais cette ambition. Ce paragraphe mériterait de l'exprimer davantage. La rédaction suivante est proposée :

« Objectif 3 : Favoriser le développement économique de l'agriculture

L'importance des terres agricoles et leur qualité agronomique ainsi que la performance, reconnue au plan national de certaines de ses productions, de ses filières de commercialisation, de transformation,

⁹ Filière: acteurs de la formation, la recherche, la production, les services, la commercialisation

^{10 &#}x27;Angers, terre d'innovations. Potentiel, stratégie et responsabilité collective' – Contribution du Conseil de développement (avril 2015)

donnent au territoire angevin une opportunité singulière d'appréhender l'agriculture comme une activité économique génératrice de revenus et d'emplois non délocalisables. A ce titre, les conditions de développement des activités agricoles seront préservées, les initiatives visant à adapter les exploitations agricoles en développant des activités leur conférant un caractère multifonctionnel (lien avec l'environnement, développement durable, énergies renouvelables, services...) et à valoriser les produits locaux seront favorisées.

Dans un contexte de densification urbaine, la gestion économique du foncier, la vigilance sur le devenir et la reprise des exploitations agricoles (dans un contexte de vieillissement des exploitants et de conditions contraignantes de transmission d'entreprises), mais aussi la définition d'un projet économique agricole partagé avec les acteurs du territoire, contribueront à cet objectif. »

5/ Faire du centre-ville d'Angers le 1er centre commercial du département

Cette ambition qu'on lit en creux dans le document, pourrait légitimement être insérée dans le Projet de territoire, avec les priorités et objectifs qui le permettront d'ici à 2030.

6/ Soutenir la croissance et renforcer l'accompagnement des transmissions/reprises d'entreprisesDes milliers d'emplois sont en jeu, dans des centaines d'entreprises du territoire angevin. Une véritable stratégie territoriale dans ce domaine devrait être proposée dans le Projet afin d'éviter l'hémorragie, à l'horizon 2030.

7/ Accompagner la transition écologique, énergétique, numérique des entreprises et du territoire Afin de mieux intégrer les tendances rappelées dans cet avis et les clés à actionner, il serait important d'identifier plus clairement dans le Projet de territoire certains leviers :

- Amener le plus grand nombre des entreprises angevines à réussir leur mutation en intégrant 4 leviers de compétitivité : Transition énergétique ; Révolution Numérique et Nouvelles Technologies ; Performance globale ; Nouveaux modèles économiques.
- Faire émerger et grandir les acteurs dans des secteurs d'activité à fort potentiel de développement autour de 6 piliers : Energies renouvelables ; Bâti à énergie positive ; Conversion et stockage d'énergie ; Réseaux intelligents, Big Data et objets connectés ; Ecomobilité des biens et des personnes ; Agriculture écologiquement intensive.

8/ Stimuler l'esprit d'entreprendre partout et sous toutes ses formes

Au même titre que l'esprit de créativité et d'innovation, stimuler l'esprit d'entreprendre doit être un objectif prioritaire. C'est une ambition affichée, mais elle devrait être déclinée dans les objectifs. En effet, avant de pouvoir « Aider et accompagner la création d'entreprise », il faut des actifs et futurs actifs qui aient l'envie de créer et/ou reprendre une entreprise. Des outils existent actuellement, ils seront à renforcer et démultiplier dans les années à venir, compte tenu des tendances annoncées sur l'évolution de l'économie et des formes d'emplois et d'activités.

9/ Viser un objectif de développement de l'offre de formation de niveau inférieur à Bac+

Les filières d'excellence comme les secteurs à fort potentiels doivent pouvoir s'appuyer sur une main d'œuvre formée, qualifiée sur tous les métiers et tous les emplois, pas seulement sur les emplois d'ingénieurs et de cadres. La lecture du document actuel laisse à penser que tous les emplois de ces filières et secteurs sont des emplois de cadres et ingénieurs, alors qu'ils sont minoritaires.

10/ L'emploi est l'enjeu n° 1

L'enjeu de la création d'emploi n'est pas identifié dans la partie « Enjeu » (p. 8), pourtant, on sait qu'il sous-tend l'ensemble de l'ambition. Le premier enjeu majeur pour notre territoire est le maintien et la création d'emplois.

Il est par ailleurs relevé qu'il n'est pas question de l'emploi public, alors qu'il représente et représentera encore beaucoup d'emplois en 2030 (génie, santé, éducation, justice, etc.), fonctions qui continueront de jouer un rôle important sur l'attractivité du territoire.

11/ Viser le développement de l'emploi de tous niveaux de qualification, pour un territoire où chacun trouve sa place

Le Projet peut paraître parfois en contradiction avec les valeurs humanistes du territoire, qui veulent que chacun trouve sa place. De même, pourrait être utilement affiché un objectif d'encouragement à la diversification des choix professionnels pour l'égalité hommes / femmes.

12/ Améliorer l'orientation professionnelle

L'objectif 2 'Faire d'Angers Loire Campus l'interface entre l'enseignement secondaire en amont et le monde professionnel en aval' pourrait être élargi à tous les acteurs de la formation, pas seulement ceux réunis au sein d'Angers Loire Campus, afin que cette orientation vise plus clairement l'accès à tous les emplois, très qualifiés ou peu qualifiés.

13/ Encourager les initiatives des organisations étudiantes pour faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs

Le Conseil de développement partage l'objectif de faire d'Angers Loire Campus l'interface entre l'enseignement secondaire en amont et le monde professionnel en aval, dès lors que les organisations étudiantes deviennent parties prenantes d'Angers Loire Campus (cf. gouvernance collaborative ci-dessous point 6), ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Il est relevé par ailleurs, que compte tenu de la richesse de l'offre d'enseignement supérieur angevine, au-delà de la seule offre universitaire, la rédaction finale du document devra veiller à préférer ce terme plutôt que celui de formation universitaire.

Ambition 2 : Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin

1/ Réussir la transition énergétique : une orientation transversale

A la lecture du document, on parvient difficilement à comprendre en quoi la réussite de la transition énergétique permettrait de valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin. C'est une orientation qu'on associerait aux 5 ambitions et peut-être plus particulièrement aux ambitions 1 et 5. Compte tenu de sa qualité de vie, son image de Ville verte, l'objectif territorial de réussir la transition énergétique avant les autres ou au moins pas après, serait justifié. On y parviendra d'ici 2030, si le territoire se met en capacité de développer l'emploi, la recherche, l'innovation, les formations dans les diverses activités qui s'y rapportent.

Le Conseil de développement estime que pourrait être précisé que la performance énergétique sera également recherchée dans le domaine des transports, conformément à ce que prévoit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pôle métropolitain Loire Angers : « La performance énergétique sera également recherchée pour les véhicules (notamment ceux des Collectivités) par l'électricité (petits véhicules) et d'autres carburants alternatifs tels que le biogaz (véhicules lourds : bus urbains, camions, Bennes à Ordures ». Cela semble d'autant plus justifié qu'Angers Loire Métropole sera bientôt producteur d'un carburant alternatif renouvelable : le Biométhane de la station d'épuration de La Baumette qui sera injecté dans le réseau de distribution publique de gaz naturel¹¹.

La réussite de la transition énergétique passera effectivement par le développement des transports collectifs et des modes doux mais aussi, demain beaucoup plus qu'aujourd'hui, par le développement de modes de transports collaboratifs et solidaires. Ainsi, il pourrait être précisé ici - même si cette idée existe dans l'ambition 4 - que « Concomitamment, la réduction de la part de la voiture individuelle sera recherchée dans le respect d'un équilibre avec les besoins des habitants et l'attractivité de la ville centre, notamment par l'appui au développement des initiatives basées sur le

18

¹¹ D'après GRDF, les quantités de Biométhane injectées dans le réseau exploité par GRDF, permettraient de faire rouler l'équivalent d'une centaine de bus urbains Keolis (sur la base de 200 km/jour/bus). Ce carburant alternatif est vert, renouvelable, sans CO2 imputable, et surtout sans particules fines.

partage, la collaboration entre les habitants, les entreprises, etc. (ex : plate-forme de co-voiturage étudiant intra-agglomération) ».

Il est également noté qu'au-delà des sources d'énergie exploitables identifiées, il serait certainement opportun d'identifier les sources de récupération d'énergie exploitables, notamment, la récupération de chaleur des DATA Centers pour le chauffage de logements, équipements.

2/ Valoriser par le développement des activités touristiques et de projets d'aménagement

Pour concrétiser davantage les objectifs de valorisation annoncés pour mettre en œuvre cette ambition, il pourrait être intéressant de :

- basculer l'objectif de développement du tourisme d'agrément dans cette partie l'essentiel des potentiels sur lesquels on se base pour « vendre » le territoire sont patrimoniaux (château, Loire, Maine, autres éléments de patrimoine bâti et naturels ...);
- . développer des objectifs d'aménagement (qui ne sont qu'effleurés dans la partie 3 et 5) au service de la valorisation de ces richesses exceptionnelles notamment (et pas seulement des habitants). La lecture du Projet, dans sa version actuelle, semble laisser à penser que rien n'aura changé en 2030 de ce point de vue. Or, à lire le PLUi avec le projet Berge de Maine et autres projets structurants comme le tramway, les liaisons vélos, ..., le paysage ne sera pas le même en 2030.

3/ Les Ardoisières, l'eau, les espaces naturels : des richesses exceptionnelles pour « faire cohésion »

Développer les initiatives qui valorisent les richesses du territoire pour créer de la cohésion sociale est un objectif important. Il impliquera d'encourager toutes les initiatives de découverte du patrimoine naturel, bâti et immatériel qui permettront aux habitants de se rencontrer, se comprendre, se connaître¹². Ce patrimoine fonde une partie de l'identité du territoire où ils vivent.

Ambition 3 : Réinventer les formes d'accès à l'habitat, aux services, aux équipements

Ambition 4 : Préserver un vivre ensemble fondé sur la citoyenneté et le lien social

En préalable, le Conseil de développement estime qu'il ne s'agit pas de « préserver » le vivre ensemble, mais de « reconstruire » le vivre ensemble, qui s'est éteint notamment dans les quartiers prioritaires en milieu urbain, du fait d'un phénomène d'exclusion et de « ghetto ».

1/ Rendre plus lisibles les interdépendances entre les ambitions 3 et 4

Ces ambitions paraissent artificiellement scindées alors qu'elles sont étroitement liées. Cette scission donne l'impression que d'un côté on a « l'offre » que l'on propose aux citoyens/consommateurs dans le catalogue et de l'autre la solidarité entre habitants pour répondre à leurs besoins « sans tout attendre des pouvoirs publics ».

2/ Afficher des priorités pour le développement de certains services et équipements

Le Conseil de développement s'interroge sur la capacité du territoire à améliorer l'accès à toutes les offres de services partout, pour tous ... « qui trop embrasse, mal étreint ». Il se demande s'il n'y aurait pas lieu d'afficher explicitement certains objectifs :

Ex: « Faciliter et encourager la pratique sportive des habitants sur l'ensemble du territoire : Toutes les initiatives visant à faciliter et encourager la pratique d'un sport parce qu'il est facteur

¹² La Fédération de le Boule de fort a ainsi l'ambition d'ouvrir ses cercles pour favoriser la rencontre entre les générations, la mixité sociale. Cf. contribution en annexe.

de prévention des maladies et de socialisation seront encouragées : mutualisation d'équipements, partage de personnels, actions éducatives ... » ; « rendre possible la pratique culturelle pour tous les habitants qui le souhaitent » : les initiatives de développement d'actions culturelles créatrices de liens et d'ouverture aux autres seront privilégiées, tout comme la rencontre et la synergie entre acteurs qui est un moyen de lever les barrières culturelles et tarifaires ... »

D'autres champs de services pourraient être choisis comme l'accueil de la petite enfance, la santé, etc.

3/ Innover pour améliorer la qualité de vie des étudiants et l'accès au logement

En matière d'habitat, il pourrait être précisé que des expériences, avec les acteurs concernés, visant à limiter le coût du logement de petite surface (prix des loyers, taxe d'habitation, frais d'agence, de caution, ...), pourront être initiées, en faveur des étudiants et des jeunes travailleurs. Ces initiatives viendraient utilement compléter celles évoquées et/ou pouvant être évoquées dans l'ambition 4 'Préserver un vivre-ensemble fondé sur la citoyenneté et le lien social', comme la cohabitation (jeunes / personnes âgées ; étudiants français / étudiants étrangers ; ...).

4/ Afficher plus explicitement les objectifs en matière d'organisation multipolaire au service d'une meilleure qualité de vie des habitants

Il y aurait certainement lieu de préciser ce que recouvre la notion d'« organisation multipolaire », inconnue de l'essentiel des lecteurs. Elle devrait être plus explicitement présentée comme la ligne de force de l'aménagement et du développement du territoire pour les 15 prochaines années. On devrait pouvoir ainsi comprendre comment seront améliorées les relations entre une ville centre qui a eu dans le passé la possibilité d'avoir sur son territoire un château, une piscine olympique, de grands équipements culturels (ex: le Quai), un TGV, ... et des plus ou moins grandes communes autour¹³. Il ne suffit pas de préserver le vivre ensemble mais il faut organiser les éléments physiques et durables du " Mieux vivre et agir ensemble " pour les générations à venir.

5/ La culture et le sport, comme créateurs de liens, fil rouge de l'ensemble des orientations

Le sport et la culture, comme créateurs de liens, devraient avoir un rôle plus important dans la réussite de cette ambition.

6/ Mieux considérer les tendances sociétales, climatiques, ... nationales et mondiales pour définir les orientations et objectifs pour le « Vivre ensemble »

A titre d'exemple, il est difficile de prévoir quelles conséquences aura le réchauffement climatique de la planète. Pourtant, il entraînera, d'après les experts, de grandes migrations. De même, le grand mouvement de migrations en cours lié aux guerres, avec un retour, une migration dans l'autre sens, dans leur pays d'origine à une échéance incertaine, nécessite aussi d'être considéré dans les objectifs visant la connaissance, l'interconnaissance, l'éducation à la citoyenneté, ...¹⁴.

Le Conseil de développement a été séduit par l'organisation nantaise, présentée en commission, découpage du centre en étoile inversée dont les branches relient des communes extérieures aux quartiers angevins – Ex : Avenue Pasteur-Route de Paris -St Sylvain-Pellouailles-Villevêque / Boulevard Camus - Avrillé - La Meignanne / Avenue Montaigne - St Barthélémy -Le Plessis Grammoire - Brain Andard. Cette organisation devant se concrétiser physiquement par des cohérences nouvelles à rechercher, des lieux d'échanges à organiser pour obtenir la mixité souhaitée en premier avec les solidarités quotidiennes – ex : une nouvelle forme d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements.

¹⁴ Un exemple est donné en matière d'éducation à la citoyenneté: le vivre ensemble n'est possible que si l'on permet aux enfants de découvrir l'environnement dans lequel ils vivent, de découvrir les autres, notamment leurs religions. Il faut avoir connaissance de la culture qui a fait naître la religion pour la comprendre.

Ambition 5 : Renforcer l'attractivité du territoire angevin à partir de son identité

1/ L'attractivité du territoire : une ambition transversale

Cette ambition doit être affichée, mais elle repose essentiellement sur la réussite des 4 autres ambitions. Le Conseil de développement se demande s'il y a lieu d'afficher des orientations spécifiques, si ce n'est pour :

- une action politique et de lobbying auprès des autorités en charge de l'aménagement du territoire pour que le territoire soit au cœur des réseaux de transport et de communication;
- la communication pour le territoire et l'attention à ce que les évènements qui s'y produisent soient correctement médiatisés.

2/ L'identité / les identités

L'identité angevine et l'attractivité ne résulteront pas d'actions de communication autour de la « douceur angevine » mais de la réalité de ce qui se passe sur le territoire. Ce qui est important est d'être en tête du classement des villes vertes, agréables à vivre, entreprenantes... dans les magazines.

3/ Tous les talents culturels et sportifs, comme vecteur de notoriété

Le sport de haut niveau, des compagnies et groupes professionnels de théâtre, de musique, ... font rayonner Angers. Il y aurait lieu de renforcer le paragraphe consacré aux talents émergents, en l'élargissant à tous les talents.

La gouvernance du Projet de territoire

1/ Porter l'Ambition pour le territoire, le Projet de territoire auprès de TOUS les citoyens

Au-delà du portage du Projet auprès des décideurs publics et privés, il serait important d'imaginer des temps de dialogue, d'échanges croisés entre les porteurs et rédacteurs du Projet de territoire et les citoyens y compris les citoyens en grande difficulté, exclues par et de la société. Cela permettrait de confronter et d'échanger sur les ambitions des uns et des autres.

2/ Pour une gouvernance adaptée à la société de demain ... collaborative

Les modalités de gouvernance du Projet de territoire pourraient être plus innovantes, moins institutionnelles, plus collaboratives et participatives, à l'image désormais des modes de gouvernance des entreprises. Aujourd'hui, avec les nouvelles générations d'actifs dans les entreprises, le système descendant ne fonctionne plus. Il fait place à un système collaboratif, ascendant

La clé de l'innovation mentionnée dans le document doit également être actionnée pour le pilotage, la gouvernance du Projet de territoire. Les territoires qui réussiront demain, seront des territoires collaboratifs.

3/ Définir les priorités du Barométropole

Le Conseil de développement partage l'idée du Barométropole. Il sera très attentif aux priorités qui seront définies et qui éclaireront véritablement sur les priorités.

Annexe 2 – Contributions individuelles et collectives des membres du Conseil de développement

Contribution de Joseph LEROYER, Association du Camp de César

Le végétal et l'agriculture dans la ville

D'ici à 2030-2040, on est en droit de se poser la question de savoir si on continuera à cultiver horizontalement ou plutôt verticalement.

Pourquoi?

Demain, on est sûr que la terre coûtera de plus en plus en chère, que les outils technologiques seront de plus en plus sophistiqués et chers.

Il nous faudra vraisemblablement utiliser le volume de la serre à son maximum, d'où l'idée d'une culture verticale et hyper connectée.

Aujourd'hui, le pôle de compétitivité Végépolys réfléchit et travaille sur cette éventualité ; ce qui me conforte dans cette idée très novatrice.

Dans les années 1980, les personnes les plus dynamiques nous prédisaient pour la culture de la tomate et du concombre de serre que dans les décennies à venir, on n'utiliserait plus la terre comme support mais une culture hors sol.

Toute la profession maraîchère pensait que c'était une utopie.

Aujourd'hui, 95 % de la production de tomates et concombres française est cultivée hors sol connectée à un ordinateur pour toute la culture que ce soit l'irrigation, le chauffage, l'aération, l'humidification...

Pour mettre en avant toutes ces nouvelles technologies, nous aurons besoin de l'aide des politiques régionales.

Demain, peut-on rêver que la région d'Angers devienne la Silicon Valley de la plante connectée ?

LA BOULE DE FORT

Un élément de la culture vernaculaire Angevine à protéger

En 1932, Henry COUTANT, directeur du journal « l'Angevin de Paris » déclarait dans son allocution au cours de la célébration 25^{ème} anniversaire de la Fédération : « Si la Boule de Fort occupe dans la vie angevine une place considérable, ce n'est sûrement pas parce qu'elle représente un élément de distraction fort apprécié de nos compatriotes, mais parce qu'elle représente chez nous une tradition et qu'elle fait même partie de notre patrimoine national. J'ajoute que **ce jeu porte tellement la marque de notre tempérament angevin**, fait de finesse, d'élégance et de mesure, qu'on peut dire qu'il est éminemment représentatif de notre âme angevine ».

En 2016, il existe encore 380 sociétés de Boule de Fort réparties sur un territoire de 6 départements (37, 41, 44, 49, 53 et 72). Elles sont surtout concentrées dans le Maine et Loire qui n'en compte pas moins de 310. En ce qui concerne le Pole Métropolitain Loire Angers, on en compte 114: 58 pour ALM (dont 14 à Angers) – 20 pour CCL: 23 pour Loire Authion et 11 pour Loire Aubance. Sachant qu'une "société" rassemble en moyenne un centaine d'adhérents, il est possible d'estimer que le pole Métropolitain Loire Angers compte plus de 10000 sociétaires qui sont potentiellement des joueurs de boule de Fort.

La Boule de Fort est donc l'activité la plus pratiquée en terre Angevine et pourtant elle ne fait pas beaucoup parler d'elle. Cela s'explique par le fait que les "sociétés " sont des cercles privés réservés à leurs seuls adhérents. C'est une obligation qui ressort de la législation applicable aux débits de boisson permanents. Il n'en demeure pas moins que les sociétés de Boule de Fort sont **des lieux de cohésion sociale** garant de convivialité et de bien vivre ensemble. Il ne peut pas y avoir une pratique de la Boule de Fort sans l'existence d'une "société ". Pendant combien de temps, ce patrimoine angevin pourra-t-il encore exister grâce au seul secours d'une buvette ?

Repliées sur elles-mêmes, **les sociétés de boule de fort ont entamé leur déclin**. Les recettes de buvette ne suffisent plus à assurer la totalité des charges. Les concierges, qui assuraient une présence permanente au service des sociétaires et à l'entretien des locaux, ont disparu. Les intellectuels, érudits et autres universitaires ont déserté les lieux. La gestion administrative, l'organisation des compétitions, l'entretien des locaux, etc. reposent uniquement sur les épaules de sociétaires bénévoles. La tâche est souvent trop lourde et les compétences parfois défaillantes !

Dans le projet de territoire, entre 2016 et 2030, il est noté que la vision des élus d'ALM pour le territoire angevin, repose sur la qualité exceptionnelle du cadre de vie dans toutes ses dimensions : environnementale, patrimoniale, accès à l'habitat et aux services, ainsi que lien social. **La Boule de Fort a toute sa place,** surtout dans les ambitions 2, 4 et 5.

- **2.3.2.1. Préserver et valoriser le patrimoine bâti :** Beaucoup de jeux de boule ont une architecture typique et spécifique. Ils méritent d'être protéger contre les spéculations immobilières. Les collectivités pourront s'inspirer des initiatives de la ville de Tourcoing (59) qui a su conserver ses "bourloires".
- **2.3.4.1. Développer les initiatives qui valorisent les richesses du territoire pour créer la cohésion sociale :** une société de Boule de Fort est un espace qui permet de se retrouver entre habitant. Animation et communication sur ces lieux seront des conditions de sa pérennisation.
- **4.3.1.4.** Susciter l'éveil et la sensibilité des enfants et des jeunes par la découverte de différentes pratiques culturelle et sportives : une attention particulière pourra être portée à l'introduction de la Boule de Fort, et des valeurs qu'elle véhicule en tant que patrimoine culturel immatériel, dans les activités scolaires et périscolaires.
- **4.3.2.2. Préserver et développer les lieux et des temps de rencontre et d'échange :** c'est le fondement des "sociétés ". Associer les sociétés aux animations de quartier sera un gage d'élargissement des points de rencontre.
- **5.3.1.** Faire de la "douceur angevine" un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire : comment pourrait-on parler de la "douceur angevine", sans lui associer la Boule de Fort.

LA BOULE DE FORT SOUS TOUS SES ASPECTS

❖ Aspect légendaire

Qui n'a pas sa vérité pour expliquer l'origine de la Boule de Fort ? Pour les uns ce sont les forçats de Jeanne de Laval qui jouaient avec leurs boulets dans des fossés, pour d'autres ce sont des grognards qui faisaient rouler des billes de roulements usagées dans les cales des bateaux. Une chose est certaine, de tout temps l'homme a occupé ses temps libres avec des objets qu'ils trouvaient sur place. Des jeux ont ainsi été inventés de toute pièce. Beaucoup ont disparu, mais certains se sont adaptés aux temps modernes, telle la Boule de Fort, grâce à la Fédération qui a été fondée en 1907.

❖ Aspect culturel

En 2014, la Boule de fort a été inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel Français. Le patrimoine matériel local s'enrichit de valeurs propres grâce à la Boule de Fort: architecture – littérature – peintures et fresques – chansons et poésies. La Boule de Fort, n'a pas à être muséifiée, elle fait partie du patrimoine hérité du passé mais encore bien vivant au 21^{ème} siècle.

❖ Aspect social

Il n'existe pas de jeu de boule sans « société ». A l'origine, les sociétés sont des lieux privés, limités à un petit nombre d'hommes, qui se retrouvent en fonction de leur appartenance idéologique, pour s'informer et débattre de l'actualité. Elles demeurent aujourd'hui des lieux privés ou les sociétaires se rencontrent dans un souci de convivialité. La Boule de Fort est un loisir offert aux adhérents.

❖ Aspect sportif

D'abord un loisir proposé aux seuls adhérents d'une même société, la Boule de Fort est devenue un jeu de competition, sous l'impulsion de M. Cointreau le célèbre liquoriste angevin. Toutes les compétions se déroulent sous la forme de challenge, par élimination directe. Ces challenges se pratiquent entre joueurs initiés, peu de place est laissée aux néophytes.

Aspect éducatif

L'apprentissage de la Boule de Fort développe des capacités formatrices, favorables à l'épanouissement humain, que ce soit dans le domaine de la psychomotricité, dans le domaine de l'affectivité ou dans le domaine cognitif. En cela la Boule de Fort est adaptée au processus de formation éducative. Longtemps écartés des jeux de Boules, les enfants sont intéressés pour découvrir et s'initier au jeu de la Boule de Fort.

❖ Aspect économique

Les sociétés de Boule de Fort autofinancent leurs budgets de fonctionnement et d'investissement grâce au produit d'une buvette, sans avoir recours aux dotations publiques. Des entreprises sont spécialisées uniquement pour servir la Boule de Fort. D'autres s'inspirent de la Boule de Fort pour proposer des produits du terroir à la vente. La Boule de Fort est une curiosité à découvrir, qui inspirent les voyagistes, les comités de tourisme, etc.

DÉCLARATION DE VERONA - 20 Septembre 2015

En 2003, l'UNESCO, à travers sa Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité (PCI), reconnaissait le rôle central des « communautés, groupes et individus », dans le processus de transmission des savoirs et pratiques constitutives du PCI. Pour la 1ère fois dans l'histoire, les Etats se dotaient d'un outil juridique qui leur permettait de bâtir des politiques culturelles afin de faire valoir ce droit fondamental à la reconnaissance culturelle. L'UNESCO écrivait alors que « les jeux et sports traditionnels font partie de l'héritage intangible et représentent un symbole de la diversité culturelle de nos sociétés. »

Puis, en 2006, l'UNESCO mettait en place l'organisation d'une consultation collective internationale réunissant les principaux acteurs impliqués dans le processus de sauvegarde et de valorisation des JST, afin de créer une plate-forme internationale pour la promotion et le développement des jeux et sports traditionnels. Cette plate forme a participé de la mise en place d'un réseau mondial informel de jeux et sports traditionnels réunissant des communautés locales, experts, ONG et institutions nationales et internationales.

En 2009, suite à une réunion de l'UNESCO à Téhéran, un groupe d'experts et d'ONG internationales décidaient de créer l'ITSGA (International Traditional Sports and Games Association), une organisation formelle représentative de ce réseau mondial des JST. En parallèle, dans cette synergie, de très nombreuses rencontres et manifestations étaient organisées. Ce fut le cas avec le grand festival international des jeux traditionnels Tocati, créé en 2003 à Vérone, Italie. Cette rencontre annuelle est devenue au fil des ans un rendez-vous incontournable pour de nombreux acteurs locaux, nationaux ou internationaux, joueurs enfant et adultes, chercheurs, enseignants, artistes, responsables politiques, etc.

En 2015, dans la dynamique du grand mouvement pour la reconnaissance du PCI, et de celui qui anime les jeux et sports autochtones et traditionnels, les responsables de différentes ONG nationales et internationales, présents au festival TOCATI, ont décidé de franchir une étape supplémentaire et de rédiger cette « déclaration de Verona » qui sera promu dans le monde entier.

Cet appel se veut une forte recommandation à l'introduction des jeux et sports autochtones et traditionnels, et des valeurs qu'ils véhiculent en tant que PCI, dans les programmes scolaires, de façon « qu'ils fassent partie intégrante des stratégies nationales de développement », ainsi que le déclare l'UNESCO.

La déclaration vise à valoriser, entre autres:

Les acteurs, dans la dimension de la créativité, de la confiance en soi, de la conscience écologique et citoyenne - La diversité culturelle et les valeurs qui y sont associées - La création de structures valorisant le bien-être et la santé sociale, comme par exemple les liens intergénérationnels et de partage, ou le dialogue interculturel en général - Les savoirs faire et pratiques locales, mémoires des civilisations, - Et plus généralement, les liens entre transmission du PCI et développement durable.

Organisations signataires: International Traditional Sports & Games Association, International ICH NGOs Forum, International Society of Eastern Sports & Physical Education, Asociación Panamericana de Juegos y Deportes Autóctonos y Tradicionales, Association Européenne des Jeux et Sports Traditionnels, Fédération Internationale des CEMEA.

PROJET DE TERRITOIRE 2016-2030 D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

CONTRIBUTION DE LA FÉZA



SOMMAIRE

Ambition 1 : Promouvoir la formation, la recherche, l' i nnovation et l'esprit	P. 2
d'entreprendre	
<u>Orientation 1 : Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence et faire monter en</u>	
niveau les secteurs à fort potentiel	
<u>Orientation 4 : Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs</u>	
<u>Orientation 5 : </u> Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées	
éconmiques et de la notoriété	
<u>Ambition 2 : Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin</u>	P.7
Orientation 2 : Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation	
<u>Orientation 6 : Réussir la transition énergétique</u>	
<u>Ambition 3 :</u> Réinventer les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements	P. 9
<u>Orientation 1 : Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements</u>	
<u>Ambition 4 : Préserver un vivre-ensemble fondé sur la citoyenneté et le lien social</u>	P. 11
Orientation 1 : Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique	
pour tous les enfants et jeunes	
<u>Ambition 5 : Renforcer l'attractivité du territoire angevin à partir de son identité</u>	P. 13
Orientation 3 : Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire	
<u>Orientation 7 : Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs</u>	

<u>Ambition 1 : Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre</u>

<u>Orientation 1 : Appuyer la stratégie économique sur les filières</u> d'excellence et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel

Objectif 2 : Soutenir la formation, la recherche et l'innovation

"Soutenir le 3ème cycle, la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche ou encore la coopération entre enseignement supérieur recherche et entreprises. Le territoire peut d'ores et déjà s'appuyer sur la politique publique d'Angers Loire Métropole ainsi que sur des structures comme Angers Loire Campus et Angers Technopole, et affirmer leur rôle."

Proposition n°1 : Renforcer la place des doctorant.e.s au sein des établissements supérieurs et du monde socio-économique

Plus que jamais, la valorisation et la reconnaissance du doctorat, plus haut diplôme de l'enseignement supérieur français, est d'actualité. En effet, les problématiques sont multiples : taux de chômage élevé, nombre limité de thèses financées, faible reconnaissance par le monde socio-économique, conditions de travail difficiles, etc. Parce qu'ils participent à la recherche et au développement, les doctorant.e.s sont de véritables atouts pour le développement du territoire, ainsi, il est nécessaire de :

- Participer au financements de contrats doctoraux, répartis sur 3 ans, permettant ainsi l'harmonisation de la rémunération
- Développer des interfaces entre les entreprises et les doctorant.e.s, crées notamment grâce aux RFI
- Diffuser et valoriser le dispositif post-doctorat CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) notamment auprès des TPE et PME pour leur permettre de développer le volet recherche et innovation.

Proposition n°2 : Reconnaître la place stratégique des étudiant.e.s en matière de vie étudiante

La création d'Angers Loire Campus, instance permettant la synergie entre les différents acteurs.rices de l'enseignement supérieur angevin, permet d'élargir les politiques en matière vie étudiante comme de recherche-formation-innovation. Afin de construire ces politiques en concertation avec l'ensemble des parties prenantes des études supérieures, il est nécessaire de :

- Permettre l'accès aux différentes instances d'Angers Loire Campus (comité de direction, commissions, groupes de travail) aux étudiant.e.s des différents établissements.
- Travailler au sein de cette instance à la création et à la multiplication d'interfaces entre les étudiant.e.s, le reste de la communauté universitaire et des grandes écoles, et le monde socio-économique, matérialisées par des lieux dédiés dans les campus (espace de co-working, fab-lab, etc).

<u>Orientation 1 : Appuyer la stratégie économique sur les filières</u> d'excellence et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel

<u>Objectif 2 : </u>Faire d'Angers Loire Campus l'interface entre l'enseignement secondaire en amont et le monde professionnel en aval

"Mieux articuler les ponts entre le secondaire et l'enseignement supérieur d'une part, et entre l'enseignement supérieur et les entreprises d'autre part"

Proposition n°3 : Améliorer la transition entre le lycée et les établissements d'enseignement supérieur, pour améliorer la réussite des jeunes

L'attractivité du territoire angevin est conditionnée par les dispositifs favorisant l'accueil et l'intégration des jeunes issu.e.s du secondaire dans les établissements d'ESR, et *in fine* dans la cité. En effet, cette période de transition est souvent décisive pour la réussite étudiante. De ce fait, il est nécessaire de renforcer ou soutenir tous les dispositifs visant à l'amélioration du *continuum* bac -3/+3, tels que :

- La présentation, dans les lycées et collèges du département, des différentes formations dispensées au sein de l'agglomération par des étudiant.e.s des filières concernées.
- Les tutorats d'accueil et tutorats pédagogiques, permettant l'apprentissage et la formation par les pairs, et le développement de nombreuses compétences informelles et formelles.
- Les guichets uniques d'accueil et d'information, permettant de centraliser les démarches administratives et les informations, avec un accueil par des étudiant.e.s ambassadeurs (ex : Guichet Info Campus).).

<u>Objectif 4 : </u>Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, des chômeurs de longue durée et des seniors

"En plus des dispositifs de droit commun, il s'agira de mobiliser des dispositifs spécifiques : recrutement de publics prioritaires par les entreprises ; accompagnement spécifique des publics concernés (Mission locale angevine-MLA, Plan local pour l'insertion et l'emploi-PLIE)..."

Proposition n°4 : Développer une labellisation des entreprises respectant les conditions d'étude des étudiant.e.s qu'elles emploient

Avec la massification de l'enseignement supérieur, le revenu moyen des jeunes a diminué. De plus, avec le système de bourses actuel, force est de constater que les étudiant.e.s issu.e.s des classes moyennes sont contraints de se salarier en parallèle de lors études. Si le salariat peut permettre de développer des compétences et une connaissance du monde économique, une enquête de l'OVE a montré qu'un étudiant qui travaille plus 12 heures par semaine multiplie par 2 le risque d'échouer en licence. D'une part, il incombe aux établissements de formation d'aménager les cours pour limiter l'impact néfaste du salariat les étudiants mais d'autre part, il est nécessaire pour les entreprises de tenir compte des impératifs des étudiant.e.s pour leurs formations. En ce sens, la création d'un Label, reconnu par l'agglomération et les établissements d'Angers Loire Campus, des employeurs.euses respectant un certains nombres critères permettant de combiner études et salariat (respect du congé révisions, priorisation des heures de cours pour les plannings de travail, respect des épreuves d'évaluation, respect des étudiant.e.s engagé.e.s, etc)

<u>Orientation 5 :</u> Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété

Objectif 1 : Développer le tourisme d'agrément

"Il s'agit de mieux valoriser à des fins touristiques le patrimoine exceptionnel du territoire, tant dans le contenu de l'offre proposée que dans la promotion et la commercialisation de celle-ci. L'attractivité d'une destination touristique repose sur son accessibilité et sur sa capacité à proposer des prestations (y compris dans le domaine des technologies numériques) adaptées à la demande des clientèles recherchées."

Proposition n° 5 : Améliorer l'accueil des étudiant.e.s internationaux et la visibilité du territoire à l'échelle internationale

Les étudiant.e.s internationaux, qu'ils viennent dans le cadre d'un échange (ex : ERASMUS) ou en dehors, sont une véritable richesse pour le territoire angevin. En effet, ce public est particulièrement intéressé par la découverte du patrimoine architectural, historique et gastronomique du territoire, et devient par la suite son ambassadeur. De ce fait, il est nécessaire de développer des dispositifs particuliers pour améliorer l'accueil de ces étudiant.e.s par :

- La création d'une plateforme d'information, traduite en plusieurs langues, facilitant la communication des informations essentielles, "bons plans" et événements importants du territoire.
- Le développement de collocation entre étudiant.e.s internationaux et étudiant.e.s du territoire.

<u>Ambition 2 : Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin</u>

Orientation 2 : Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation

Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti

"La préservation et la valorisation du patrimoine bâti du territoire contribue à celles de son histoire. Pour une partie de ce patrimoine, qui vieillit ou qui ne répond plus aux besoins de ses usagers, cela nécessite des adaptations."

Proposition n°6 : Rénover les bâtiments universitaires

Les établissements de formation sont de véritables vitrines pour notre territoire. Cependant, on peut trouver certains bâtiments d'Université ou d'Ecoles délabrés et ne respectant pas les nouvelles normes écologiques. De ce fait, il est nécessaire pour l'agglomération de soutenir la rénovation du bâti universitaire vieillissant.

Orientation 6 : Réussir la transition énergétique

<u>Objectif 3 :</u> Développer les transports collectifs et les modes de déplacement doux

"Les transports, et en particulier l'usage de la voiture individuelle, sont l'une des principales sources de production des émissions de gaz à effet de serre et de pollution. Pour préserver à la fois la qualité du cadre de vie et l'environnement, les transports collectifs et les modes doux seront promus. Concomitamment, la réduction de la part de la voiture individuelle sera recherchée dans le respect d'un équilibre avec les besoins des habitants et l'attractivité de la ville centre."

Proposition n°7 : Développer les bornes de transport pour faciliter les transports entre les campus

Aujourd'hui, force est de constater que le service de transport ne permet pas aux étudiant.e.s de se déplacer facilement d'un campus de l'agglomération à l'autre : pour se type de trajets, la voiture reste le moyen de transport le plus pratique. Il est donc nécessaire, et notamment avant la construction de la ligne B du tramway, de créer des liens entre les différents campus et ce avec :

- L'installation de borne de location de vélo (à l'image du Velib' parisien) dans le territoire de l'agglomération et particulièrement à proximité des campus
- Le développement d'une offre "étudiante" ou "jeune" pour le service Autocité.
- Pour plus de praticité, il est souhaitable que l'ensemble soit accessible grâce à la carte A'tout, carte multiservice.
- L'alignement du tarif "Jeunes" d'Irigo sur le tarif des demandeurs.euses d'emploi et l'élargissement de l'offre au delà de 25 ans pour les doctorant.e.s
- La création d'une plateforme de covoiturage dédiée aux étudiant.e.s

<u>Ambition 3 :</u> Réinventer les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements

<u>Orientation 1 : Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements</u>

<u>Objectif 2 : Améliorer les conditions favorisant l'accès à l'offre d'habitat, de services et d'équipements</u>

"Les disparités de revenus entre les habitants conduisent à des inégalités dans l'accès à l'offre d'habitat, de services et d'équipements. Dans certains domaines en particulier (enfance, jeunesse, culture, sport...) peuvent s'ajouter des disparités tarifaires, constitutives d'obstacles à la lisibilité. Cela ne doit pas faire oublier que le premier obstacle à l'accès à l'offre de services et d'équipements peut être d'ordre culturel. Il s'agit alors d'accompagner le recours à l'offre et le développement des pratiques, dans des domaines où ils sont souvent synonymes d'insertion sociale et d'épanouissement personnel."

Proposition n°8 : Favoriser l'accès au logement autonome des jeunes

L'accès au logement autonome est une étape indispensable pour l'indépendance des jeunes. Si une partie des jeunes reste cohabitant par choix, pour l'autre partie l'accès à un logement va être essentiellement conditionné par leurs ressources financières. Dans les années à venir, le nombre d'étudiant.e.s, et plus globalement de jeunes, va augmenter, pour un parc locatif, notamment sur les logements de petites surfaces, qui reste fixe. Pour diminuer la tension sur ce type de logement particulièrement prisé, l'agglomération doit mettre en place un certain nombre de dispositifs tels que :

- L'encadrement des loyers pour les logements de petite surface : ce principe, introduit par la loi Allur-Pinel, permet de stopper l'augmentation croissante des prix de ces logements.
- Le développement des logements inter-générationnels, permettant, pour les jeunes d'accéder à des logements à bas prix, et pour les personnes plus âgées de bénéficier des services et de la sécurisation apporté par le.la jeune.

- La mensualisation et la baremisation (en fonction des échelons de bourse) de la taxe d'habitation : la taxe d'habitation représente une dépense forte pour les étudiant.e.s au mois de décembre, il est donc nécessaire pour l'agglomération de développer une véritable politique sociale concernant la taxe d'habitation.
- Le développement de logement social étudiant : sur les 20% de logements sociaux à construire par les municipalités, une partie doit être consacrée aux jeunes à la hauteur de la proportion de jeunes du territoire

<u>Ambition 4 : Préserver un vivre-ensemble fondé sur la citoyenneté et le lien social</u>

<u>Orientation 1 :</u> Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique pour tous les enfants et jeunes

<u>Objectif 1 :</u> Améliorer l'accès des enfants et des jeunes à l'outil numérique pendant leur scolarité

"En 2030 probablement plus encore qu'aujourd'hui, le numérique jouera un rôle majeur : dans l'information, les réseaux, le monde professionnel, la vie quotidienne... Le maîtriser sera le meilleur moyen d'en exploiter les opportunités et d'en comprendre les risques."

Proposition n°9 : Développer l'accès au numérique pour les étudiant.e.s

L'accès au numérique est un enjeu majeur pour l'accès aux savoirs, à la culture, à l'éveil citoyen et force est de constater qu'aujourd'hui, celui-ci est encore inégal. L'agglomération, de ce fait, peut développer plusieurs dispositifs tels que :

- La participation à l'amélioration de la couverture wifi sur les campus
- La création d'une bourse d'aide à l'achat d'ordinateurs portables pour les étudiant.e.s les plus précaires

Objectif 3 : Eduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté

"Le vivre-ensemble de demain repose sur les enfants et les jeunes d'aujourd'hui. Eduquer les enfants et les jeunes à la solidarité, au respect de l'autre, de l'environnement, à la compréhension de l'économie... et leur faire découvrir les possibilités d'engagement sont autant d'objectifs pour développer la citoyenneté."

Proposition n°10 : Développer des espaces et des temps de débat chez les jeunes

La culture de citoyenneté, si elle doit commencer dès l'enfance, se développe aussi au moment des études supérieures. Trop souvent, l'étudiant.e est cloisonné.e dans son campus et peu ouvert.e sur la cité. Il.elle ne participe que trop peu à la vie collective. Il est donc nécessaire de développer des espaces de débat, de consultation ou d'échanges (par exemple au J Angers jeunesse connecté), lors de temps dédiés.

<u>Ambition 5 : Renforcer l'attractivité du territoire angevin à partir de son identité</u>

<u>Orientation 3 :</u> Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire

Objectif 3 : Accueillir ou créer de nouveaux évènements

"Il s'agira de conforter les nombreux évènements réguliers que le territoire reçoit déjà (Premiers Plans, les Accroche-Cœurs, le Festival de l'Anjou, le SIVAL, le Salon des vins de Loire, le Salon du végétal...). Il s'agira également d'accueillir de nouveaux évènements ponctuels de portée nationale ou internationale, en rassemblant les moyens des communes si nécessaire : l'accueil des Championnats de France d'athlétisme et de natation, du Tour de France et du Congrès mondial des journalistes en 2016, l'accueil du Congrès mondial de l'horticulture en 2022 en sont des illustrations."

Proposition n°11 : Intégrer les étudiant.e.s et plus globalement les jeunes dans l'organisation de ces évènements

Il existe sur le territoire de nombreuses associations et structures de jeunesse, qui au quotidien agisse pour l'intérêt collectif et participe à dynamiser la vie de la Cité. Ces jeunes sont une vitrine pour le territoire angevin. Aussi, les associer à l'organisation des événements permettrait d'en faire de véritables ambassadeurs de la "douceur angevine". Il est donc nécessaire de les intégrer aux comités d'organisation de ces événements et de travailler à l'appropriation de ces temps forts par les jeunes.

<u>Orientation 7 :</u> Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs

<u>Objectif 1 :</u> Se doter de politiques publiques plus partagées et coordonnées à l'échelle du territoire de l'aire urbaine

"Le territoire de l'aire urbaine est pertinent pour coordonner, voire mener, un certain nombre de politiques. C'est donc à cette échelle qu'une amélioration de l'offre et un meilleur équilibre entre territoires urbains et ruraux pourront être recherchés."

Proposition n°12 : Créer un schéma métropolitain des politiques en faveur de la Jeunesse

La création d'un document cadre pour le territoire, issu d'une grande phase de consultation, partagé entre tous les acteurs.rices de la Jeunesse du territoire et porté par Angers Loire Métropole, permettrait de créer une véritable politique inclusive, réfléchie et pertinente. Pour être porteur de sens, ce document devra être écrit à partir des considérations et des réflexions des jeunes du territoire, et de leurs organisations représentatives.

1. Contributions de la commission 'Projet de territoire & gouvernance territoriale' du Conseil de développement au Projet d'agglomération 2030

- → Document d'étape n° 1 'Les enjeux ' (juin 2015)
- → Document d'étape n° 2 'Les ambitions et objectifs' (décembre 2015)

Disponibles sur demande auprès du secrétariat ou en téléchargement sur le site Internet du Conseil de développement : www.conseil-developpement-loire.angers.fr — Rubrique 'Commissions en cours : Projet de territoire & gouvernance territoriale'

2. Autres ressources

- **Projet d'agglomération 2015** (2003) Angers Loire Métropole Disponible sur le site Internet www.angersloiremetropole.fr
- Diagnostic territorial d'Angers Loire Métropole aura (mars 2015)
- Contribution du Conseil de développement au bilan partagé du projet d'agglomération 2015 (avril 2013)
- 8 livrets des fabriques Angevines* Avril 2014
 - . **Controverses angevines** : Atelier organisé par l'aura avec des membres du Conseil de développement et des jeunes d'Unis-Cité autour d'un débat 'Le 26 juin 2040...'.
 - . Fabriques Angevines
 - . Faire Métropole ?
 - . Vivre Métropole
 - . Faire Métropole par les territoires ?
 - . L'extraordinaire angevin ;
 - . Grand Paysage Liquide;
 - . L'après Nantes.
 - * Réflexion prospective conduite en 2013 par l'agence d'urbanisme de la région angevine (aura), à la demande d'Angers Loire Métropole. Une série d'ateliers et de débats organisés par l'aura tout au long de l'année 2013, ayant mobilisés une centaine d'acteurs experts, élus, agents des collectivités locales, jeunes d'Unis-Cité associés aux membres du Conseil de développement et divers acteurs du territoire.

Annexe 4 – Composition de la commission 'Projet de territoire & gouvernance territoriale' du Conseil de développement

Alain LEBOUC, Président du Conseil de

développement

Béatrice PLOTTU, Agrocampus Ouest - Présidente

de la commission

Alain BOURGEOIS, UATL - Membre du comité

d'animation

Jean-François CAILLAT, CHU - Membre du comité

d'animation

Jean-Paul FRADIN, Personne qualifiée – Membre

du comité d'animation

Jean Baptiste HUMEAU - Membre du comité

d'animation

Martine LONG, Membre associée - Membre du

comité d'animation

Louis-Marie RIVIERE, Membre de droit - Membre

du comité d'animation

Alain AVRIL / Dominique RIGAULT, CFTC

Isabelle BERNARD, Membre associée

Valérie BILLAUDEAU, IRESA

Laurent BORON, Comité départemental du

Tourisme de l'Anjou

Maëva BOUGARD/Victor BARRAL, Fé2a

Gérard BOURGERIE, Réseau Racines

Daniel BRUNET, CFDT

Philippe CHALOPIN, Personne qualifiée

Marc CHAPEAU, Membre associé

Sylvain CHARPENTIER, Maison de Loire en Anjou

Daniel CHERET, Membre associé

Jean-Claude CHUPIN, Personne qualifiée

Didier CORVEE / Nicolas TOUCHE, ERDF

Alain COUTURIER, Membre associé

Marie-Paule DIALLO, Collectif Interquartiers 49

Olivier D'AMBRIERES, Membre associé

Elisabeth DREYFUS, Personne qualifiée

Annie GASNIER, Club de la Presse

Cyrille GILBERT, EPCC Anjou Théâtre

Bernard GLACIAL, Association départementale de

la Boule de fort

Et une rencontre avec les directeurs et représentants élus des 3 chambres consulaires.

d'Angers

Gérard GUINHUT, APTIRA

Patrice HOMMAIS, Association du Prieuré de St

Rémy la Varenne

Jacques IZZO/ Danièle BOISNEAULT / Alain

LEFAUCHEUX, ACO

Malika JUDE, EHPA-EHPAD La Perrière

Arnaud LEMARQUAND, INRA

François LAPLACE, Membre associé

Nicole LE CORRE, CIDFF

Dominique LEGRAIS, Chambre de Métiers et de

l'Artisanat

Joseph LEROYER, Association du Camp de César

Robert LE VESSEL, Membre associé

Jacques MARY, SOMINVAL

Claude MENARD, FSU

Thierry MOUROTTE, Angers Mob Services

Pascal PETIT, GRDF

Gérard PILET, Personne qualifiée

Michel PINEAU, PEEP

Jean PRESSELIN, Jardin de Cocagne

Alain RABEAU, Personne qualifiée

Marian RESZKA, Ensam

Denis REYMOND, Ecole Supérieure d'Agriculture

Eric ROBERT / André CHARBONNIER / Pauline

TETILLON, Chambre d'agriculture

Christian ROBLEDO, Université d'Angers

Danièle SEJOURNE, Membre associée

Yves SPIESSER, Arpèje 49

Francis STEPHAN, MEDEF Anjou

Jean-Yves THENIER, Association Aide &

développement sans frontière Andard-Brain

Claudine THOMAS, Personne qualifiée

Emmanuel TORLASCO, Membre associé

Jean-Charles TURC, Cap Handiforum

Marie-France TURCANT, Association Petite Enfance

Elodie GALLAIS, Stagiaire au Conseil de développement - M2 Droit des interventions publiques à l'Université



La societe civile, force de frofositions

Conseil de développement de la région d'Angers

83, rue du Mail – BP 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02 Tel : 02 41 05 51 81

Mel: conseil-developpement@angersloiremetropole.fr